

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 février 2024

Délibération n°2024/026

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 37 Votants : 51 Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas sur Varèze sous la présidence de Monsieur DURANTON Robert, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 20 février 2024

MEMBRES PRESENTS :

ANJOU
ASSIEU
AUBERIVES SUR VAREZE
BEAUREPAIRE
BELLEGARDE POUSSIEU
CHANAS
CLONAS SUR VAREZE
LE PEAGE DE ROUSSILLON

PISIEU
POMMIER DE BEAUREPAIRE
PRIMARETTE
ROUSSILLON

Mr DOLPHIN Jean-Michel
Mr SEGUI Jean Michel
Mme CLARET Nelly
Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice
Mme GRANGEOT Christelle
Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
Mr VIALLATTE Régis
Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON
Thierry -
Mr DURIEUX Jean Luc
Mr PASCAL Michel
Mr MERCIER Serge
Mr DURANTON Robert – Mme BONNET Josette – Mr
ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr
BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie – Mr PERNOT
Bernard
Mr TEIL Laurent
Mr CHAMBON Denis
Mr MONTEYREMARDE Axel
Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr
CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE
Claude – Mme CHOUCANE Aida
Mr CROS Michel
Mr MOUCHIROUD Robert
Mr VIAL Gilles - Mr AZZOPARDI Xavier
Mr LHERMET Claude
Mr REY Jean Marc

SABLONS
SAINT ALBAN DU RHONE
SAINT JULIEN DE L'HERMS
SAINT MAURICE L'EXIL

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE
SONNAY
VERNIOZ

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr MONTEYREMARDE Christian pouvoir à Mr DOLPHIN Jean-Michel - Mme MONNERY Annie pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mr SOLMAZ Kénan pouvoir à Mr PAQUE Yannick - Mr BONNETON Gilles pouvoir à Mr VIALLATTE Régis - Mr GARNIER Jacques pouvoir à

Mr MONTEYREMARDE Axel – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André - Mr MERLIN Denis pouvoir à Mr REY Jean-Marc - Mme DEZARNAUD Sylvie pouvoir à Mme GRANGEOT Christelle - Mr PEY René pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mme LECOUTRE Sandrine pouvoir à Mr SGUI Jean-Michel – Mr MERLIN Olivier à Mr GENTY Philippe - Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mr CHAMBON Denis - Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier -

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann - Mme TYRODE Elisabeth – Mr ANDRE Sébastien – Mr BERHAULT Yann - Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mr COURION Sébastien - Mme DUGUA Isabelle – Mr PAVONI Jean-François - Mr MANIN Gilbert – Mme OGIER Karelle – Mr ILTIS Laurent - Mr BECT Gérard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Madame Christelle GRANGEOT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Administration générale : adhésion annuelle à l'association des archivistes français

- Vu les statuts de la Communauté de communes,
- Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'association des archivistes français (AAF) regroupe aujourd'hui près de 1 800 adhérents, professionnels des archives, exerçant dans le secteur public comme dans le secteur privé,

Considérant que la Communauté de communes dispose d'un agent archiviste en son sein,

Considérant que l'adhésion à l'AAF permettrait :

- d'être en contact avec un **réseau d'adhérents** issus de divers environnements professionnels : services d'archives publiques (centrales, régionales, départementales, intercommunales et communales), services d'archives d'entreprises, sociétés de conseil en archivage ;
- de bénéficier d'une **connexion privilégiée au site de l'association**, pour accéder à l'espace « adhérents », riche d'outils, d'informations et de conseils pratiques et théoriques relatifs à la gestion scientifique et technique d'un service d'archives ;
- de **participer gratuitement ou à des tarifs préférentiels aux divers colloques** et manifestations professionnelles organisées par l'AAF ;
- de **bénéficier de réductions** sur le catalogue du centre de **formation** d'Archivistes Français Formation ;
- d'être informé de la vie de l'association et de l'**actualité de la profession** par le bulletin *Archivistes !*
- de **contribuer à la réflexion** de groupe de travail sur des sujets très variés et directement utiles à l'activité du service archives, et de **bénéficier des outils** ainsi produits ;
- de **faire entendre sa voix** dans le cadre des réformes en cours.

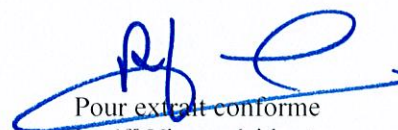
Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,

VALIDE l'adhésion à l'association des archivistes français au tarif de 105 € pour l'année 2024,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.



Pour extrait conforme

Le 1^{er} Vice-président

Robert DURANTON

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le 04/03/2024



ID : 038-200085751-20240226-D_2024_026-DE